



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Dossier de presse porte-parole

Mandat de Protection Future

Contact

Guillaume Didier, porte-parole du garde des Sceaux, ministre de la Justice
Téléphone : 01 44 77 22 02



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sommaire

- Le mandat de protection future.
 - *Définition*
 - *Questions*
- Décret n° 2007-1702 du 30 novembre 2007 relatif au modèle de mandat de protection future sous seing privé.
- Formulaire de mandat de protection future.

Le mandat de protection future

Définition du mandat de protection future

Le mandat de protection future est une mesure très importante de la loi réformant les tutelles du 5 mars 2007.

Le décret, préparé par la Chancellerie, a été publié dimanche 2 décembre 2007 et finalise les modalités de cet outil juridique important pour les personnes âgées, malades ou handicapées.

C'est un contrat qui permet à une personne **d'organiser à l'avance** sa protection, ou celle de son enfant, en choisissant celui ou celle qui sera chargé de s'occuper de ses affaires le jour où elle ne pourra plus le faire elle-même, en raison de son âge ou de son état de santé. Quand ce moment arrive, celui ou celle désigné comme mandataire doit faire examiner la personne par un médecin agréé, puis présenter au greffe du tribunal d'instance le mandat et le certificat médical délivré par le médecin. Le mandat de protection future peut ainsi être mise en œuvre.

Il s'agit de permettre à chacun d'organiser lui-même sa protection et d'éviter ainsi le recours à une mesure judiciaire de curatelle ou de tutelle.

Le juge ne peut être saisi qu'en cas de difficulté lors de l'exécution du mandat.

Le mandat de protection future peut, par exemple, permettre aux personnes qui se savent touchées par une maladie d'anticiper sur son développement.

Il peut s'agir pour elles d'une façon d'organiser, tant qu'elles sont encore en pleine possession de leurs moyens, les conditions futures de leur prise en charge, lorsque la pathologie ne leur permettra plus d'être lucides.

Les parents d'enfants handicapés sont particulièrement concernés : le mandat de protection future pour autrui est un moyen d'organiser à l'avance la protection de leur enfant, mineur ou majeur, lorsqu'ils ne pourront plus s'en occuper, et ce, sans passer par une mesure judiciaire.

Le mandat de protection future est un outil particulièrement souple, qui s'adapte à la volonté des personnes. Il peut ainsi être établi de plusieurs façons selon l'étendue des pouvoirs que l'on souhaite confier à la personne choisie.

La protection peut concerner la personne et les biens, ou seulement l'un des deux aspects.

La protection de la personne, c'est l'ensemble des questions relatives à la vie personnelle, la santé, les relations aux autres, le logement, les déplacements, les loisirs, etc.

La protection des biens, c'est l'ensemble des actes nécessaires à la préservation et à la bonne gestion du patrimoine.

- Comment établir le mandat de protection future ?

Il existe deux formes de mandat.

Le **mandat notarié** permet de confier au tiers des pouvoirs étendus puisque celui-ci pourra faire des actes importants sur le patrimoine, comme par exemple, la vente d'une maison.

Si des parents veulent désigner la personne chargée de prendre les décisions concernant la personne et les biens de leur enfant handicapé, le jour où eux-mêmes ne pourront plus le faire ou bien après leur décès, ils doivent obligatoirement choisir un mandat notarié.

Le **mandat sous seing privé** produit des effets plus limités : le tiers pourra prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion du patrimoine (par exemple, gérer les revenus ou passer un bail) mais il ne pourra pas vendre ou céder des biens.

- Qui peut-être désigné comme mandataire ?

Cela peut être dès à présent un proche ou un professionnel.

A partir du 1^{er} janvier 2009, des associations pourront aussi être désignées.

- Quand le mandat peut-il être établi ?

Il est possible d'établir dès à présent un mandat de protection future. **Il pourra être exécuté à partir du 1^{er} janvier 2009.** Il est temps d'anticiper.

- Une fois que le mandat est mis en œuvre, que se passe-t-il ?

Le mandat fonctionne comme une procuration.

En pratique, le tiers présentera donc le mandat, à chaque fois qu'il devra faire des actes concernant la vie personnelle et le patrimoine de la personne protégée.

- Qui contrôle le mandat ?

La personne désignée comme mandataire pourra être contrôlée par une personne dont l'identité aura été choisie par le mandant au moment du remplissage du dossier.

En cas de difficulté, toute personne, y compris la personne protégée elle-même, peut saisir le juge des tutelles.

Ce juge pourra prendre toute mesure pour préserver les intérêts de la personne protégée.

- Y a-t-il des frais à prévoir ?

Le mandat de protection future s'exerce, en principe, à titre gratuit. Mais il peut être prévu dans le mandat une rémunération ou une indemnisation du tiers.

Les seuls frais possibles, de l'ordre de 125€ payables par le « mandant », sont liés à l'enregistrement auprès de la recette des impôts afin d'éviter tout litige ultérieur. De même, les frais inhérents à la délivrance du certificat médical pour permettre la mise en œuvre du mandat sont à la charge du « mandant ».

J.O n° 280 du 2 décembre 2007 page 19537
texte n° 7

Décrets, arrêtés, circulaires
Textes généraux
Ministère de la justice

Décret n° 2007-1702 du 30 novembre 2007 relatif au modèle de mandat de protection future sous seing privé

NOR: JUSC0770948D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code civil, notamment l'article 492 dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment le III de son article 45 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Article 1

Lorsqu'il n'est pas contresigné par un avocat, le mandat de protection future sous seing privé prévu par l'article 492 du code civil, dans sa rédaction issue de la loi du 5 mars 2007 susvisée, est établi conformément au modèle figurant en annexe au présent décret.

Article 2

Une notice d'information destinée à faciliter l'établissement du mandat est fixée par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice.

Elle comporte une mention liminaire, en caractère apparent, rappelant que le mandat de protection future ne peut prendre effet que dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 481 du code civil, dans sa rédaction issue de la loi du 5 mars 2007 susvisée, et qu'à compter, au plus tôt, du 1er janvier 2009.

Article 3

La garde des sceaux, ministre de la justice, est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 2007.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida Dati



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

cerfa

**LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE NE PEUT PRENDRE EFFET QUE LORSQU'IL EST ETABLI QUE
LE MANDANT NE PEUT PLUS POURVOIR SEUL A SES INTERETS
ET A COMPTER, AU PLUS TOT, DU 1^{er} JANVIER 2009**

Mandat de protection future

(Articles 477 à 488 et 492 à 494 du code de procédure civile)

IDENTITE DU MANDANT :

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Mon nom de famille (de naissance) : _____

Mon nom d'usage (ex : nom marital) : _____

Mes prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Ma date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Mon lieu de naissance : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

La date du jugement de mon émancipation(le cas échéant) : _____

Mon adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

JE DECLARE NE PAS BENEFICIER A CE JOUR D'UNE MESURE DE TUTELLE (Veuillez recopier cette phrase de votre main) _____

Je sais que je peux choisir de protéger ma personne, mon patrimoine ou les deux à la fois.

1 - JE FAIS LE CHOIX D'UNE PROTECTION DE MA PERSONNE

Je désigne comme mandataire chargé de la protection de ma personne :

A- Identité du mandataire chargé de la protection de ma personne

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Son nom de famille : _____

Son nom d'usage (ex : nom marital) : _____

Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Lien de parenté (le cas échéant) : _____

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son lieu de naissance : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

SPECIMEN

B- Définition des pouvoirs du ou des mandataire(s) chargé(s) de la protection de ma personne

Mon mandataire veillera sur ma personne selon les modalités fixées aux articles 457-1 à 459-2 du code civil, dont j'ai pris connaissance et qui recevront obligatoirement application, sans dérogation possible :

Art. 457-1. - La personne protégée reçoit de la personne chargée de sa protection, selon des modalités adaptées à son état et sans préjudice des informations que les tiers sont tenus de lui dispenser en vertu de la loi, toutes informations sur sa situation personnelle, les actes concernés, leur utilité, leur degré d'urgence, leurs effets et les conséquences d'un refus de sa part.

Art. 458. - Sous réserve des dispositions particulières prévues par la loi, l'accomplissement des actes dont la nature implique un consentement strictement personnel ne peut jamais donner lieu à assistance ou représentation de la personne protégée. Sous réserve des actes strictement personnels la déclaration de naissance d'un enfant, sa reconnaissance, les actes de l'autorité parentale relatifs à la personne d'un enfant, la déclaration du choix ou du changement du nom d'un enfant et le consentement donné à sa propre adoption ou à celle de son enfant.

Art. 459. - Hors les cas prévus à l'article 458, la personne protégée prend seule les décisions relatives à sa personne dans la mesure où son état le permet. Lorsque l'état de la personne protégée ne lui permet pas de prendre seule une décision personnelle éclairée, le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué peut prévoir qu'elle bénéficiera, pour l'ensemble des actes relatifs à sa personne ou ceux d'entre eux qu'il énumère, de l'assistance de la personne chargée de sa protection. Au cas où cette assistance ne suffirait pas, il peut, le cas échéant après l'ouverture d'une mesure de tutelle, autoriser le tuteur à représenter l'intéressé.

La personne chargée de la protection du majeur peut prendre à l'égard de celui-ci les mesures de protection strictement nécessaires pour mettre fin au danger que, du fait de son comportement, l'intéressé ferait courir à lui-même. Elle en informe sans délai le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué.

Toutefois, sauf urgence, la personne chargée de la protection du majeur ne peut, sans l'autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué, prendre une décision ayant pour effet de porter gravement atteinte à l'intégrité corporelle de la personne protégée ou à l'intimité de sa vie privée.

Art. 459-1. - L'application de la présente sous-section ne peut avoir pour effet de déroger aux dispositions particulières prévues par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles prévoyant l'intervention d'un représentant légal.

Toutefois, lorsque la mesure de protection a été confiée à une personne ou un service préposé d'un établissement de santé ou d'un établissement social ou médico-social dans les conditions prévues à l'article 451, l'accomplissement des diligences et actes graves prévus par le code de la santé publique qui touchent à la personne et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat est subordonné à une autorisation spéciale du juge. Celui-ci peut décider, notamment s'il estime qu'il existe un conflit d'intérêts, d'en confier la charge au subrogé curateur ou au subrogé tuteur, s'il a été nommé, et, à défaut, à un curateur ou à un tuteur ad hoc

Art 459-2 : La personne protégée choisit le lieu de sa résidence. Elle entretient librement des relations personnelles avec tout tiers, parent ou non. Elle a le droit d'être visitée et, le cas échéant, hébergée par ceux-ci.

En cas de difficulté, le juge ou le conseil de famille s'il a été constitué statue.

C- Définition des pouvoirs de mon mandataire pour ce qui concerne ma santé et ma prise en charge sociale ou médico-sociale

(Veuillez cocher la ou les options choisies et les recopier de votre main)

- option 1** : Mon mandataire exercera les missions que le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles confient au « **représentant de la personne en tutelle** ». (voir notice jointe)

- option 2** : Mon mandataire exercera les missions que le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles confient à la « **personne de confiance** ». (voir notice jointe)

- option 3** : Mon mandataire n'exercera aucune des missions prévues par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles.

D- J'ajoute les précisions complémentaires suivantes, que je juge utiles, sur les conditions de protection de ma personne (voir exemples en notice jointe)

2 - JE FAIS LE CHOIX D'UNE PROTECTION DE MON PATRIMOINE

Je désigne comme mandataire chargé de la protection de mon patrimoine :

A- Identité du mandataire chargé de la protection de mon patrimoine :

SI VOUS AVEZ DESIGNÉ UN MANDATAIRE POUR LA PROTECTION DE VOTRE PERSONNE, VOUS POUVEZ CHOISIR LE MEME MANDATAIRE POUR LA PROTECTION DE VOTRE PATRIMOINE.

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Son nom de famille : _____

Son nom d'usage (ex : nom marital) : _____

Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Lien de parenté (le cas échéant) : _____

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son lieu de naissance : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

B- Définition des pouvoirs de mon mandataire chargé de la protection de mon patrimoine

(Veuillez cocher l'option choisie et la recopier de votre main):

option 1 : Mon mandataire veillera à mes intérêts patrimoniaux et me représentera pour l'administration de **l'ensemble de mon patrimoine** :

option 2 : Mon mandataire veillera à mes intérêts patrimoniaux et me représentera exclusivement pour l'administration **des biens suivants (à compléter)** :

Je souhaite ajouter les précisions suivantes

Mon mandataire veillera sur mes animaux domestiques (précisez) :

Précisions complémentaires que vous souhaitez apporter (voir exemples en notice jointe) :

3 - MODALITES D'EXECUTION DU MANDAT :

A- INVENTAIRE DE MES BIENS

A son entrée en fonction, **le mandataire chargé de la protection de mon patrimoine en dressera un inventaire.** Il en assurera l'actualisation au cours du mandat.

N.B. : Le mandataire conservera l'inventaire et ses actualisations ainsi que les pièces justificatives, il sera tenu de les présenter au juge des tutelles ou au procureur de la République qui lui en ferait la demande.

S'il quitte ses fonctions, il devra remettre ces documents à la personne qui lui succédera dans la mission de protection de mon patrimoine.

B-REMUNERATION DE MON OU DE MES MANDATAIRES

1- Rémunération du mandataire chargé de la protection de ma personne (veuillez cocher l'option choisie)

option 1 : Le mandataire chargé de la protection de ma personne accepte de remplir sa mission **gratuitement.**

option 2 : Le mandataire chargé de la protection de ma personne ne sera pas rémunéré mais, s'il supporte des frais et des charges nécessaires à l'accomplissement de sa mission, le **remboursement de ses frais se fera sur mon patrimoine sur justificatif.**

option 3 : Le mandataire chargé de la protection de ma personne sera rémunéré ainsi qu'il suit : (cochez l'option définissant le mode de rémunération et fixez la rémunération de votre main)

Une somme **annuelle** forfaitaire de..... _____ € TTC

Une somme **mensuelle** de..... _____ € TTC

Une rémunération fixée de la façon suivante :

**2- Rémunération du mandataire chargé de la protection de mon patrimoine
(Veuillez cocher l'option choisie) :**

option 1 : Le mandataire chargé de la protection de mon patrimoine accepte de remplir sa mission **gratuitement**.

option 2 : Le mandataire chargé de la protection de mon patrimoine ne sera pas rémunéré mais, s'il supporte des frais et des charges nécessaires à l'accomplissement de sa mission, **le remboursement de ses frais se fera sur mon patrimoine sur justificatifs**.

option 3 : Le mandataire chargé de la protection de mon patrimoine sera rémunéré ainsi qu'il suit : *(cochez l'option définissant le mode de rémunération et fixez la rémunération de votre main)*

- Une somme **annuelle** forfaitaire de..... € TTC
- Une somme **mensuelle** de..... € TTC
- Une rémunération fixée de la façon suivante :

SPECIMEN

4 - MODALITES DE CONTROLE DU MANDAT :

A- CONTROLE DE L'ACTIVITE DU MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DE MA PERSONNE

Le mandataire chargé de la protection de ma personne rendra compte par écrit, au moins chaque année, de l'accomplissement de sa mission, à la personne chargée du contrôle de l'exécution du mandat, que je désigne ci-dessous :

je choisis et **désigne une personne physique (1)**

je désigne une personne morale (en ce cas aller directement au (2))

1) JE CHOISIS UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je peux désigner toute personne de mon choix.

Madame Mademoiselle Monsieur

Son nom de famille : _____

Son nom d'usage (ex : nom marital) : _____

Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Son lieu de naissance : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune: _____

Pays : _____

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays _____

2) JE CHOISIS UNE PERSONNE MORALE

Je peux désigner toute personne de mon choix.

Dénomination : _____

Forme juridique : _____

Nom et prénom usuel de son représentant légal : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune _____

Pays: _____

B- CONTROLE DE L'ACTIVITE DU MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DE MON PATRIMOINE

Le mandataire que j'ai chargé de la protection de mon patrimoine établira, chaque année, un compte de gestion qu'il remettra pour vérification à la personne que je choisis et désigne ci-dessous.

1. Je désigne la même personne physique ou la même personne morale pour contrôler l'exécution des missions de protection de ma personne et de protection de mon patrimoine confiées à mon mandataire.

2. Je désigne une personne physique pour contrôler l'exécution de la mission de protection de mon patrimoine.

Je peux désigner toute personne de mon choix.

Madame Mademoiselle Monsieur

Son nom de famille : _____

Son nom d'usage (ex : nom marital) : _____

Ses prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Son lieu de naissance : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Son adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

3. Je désigne une personne morale pour contrôler l'exécution de la mission de protection de mon patrimoine.

Je peux désigner toute personne de mon choix.

Dénomination : _____

Forme juridique : _____

Nom et prénom usuel de son représentant légal : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal |_|_|_|_|_|_| Commune _____

Pays : _____

C- REMUNERATION DE LA OU DES PERSONNE(S) DESIGNEE(S) POUR CONTRÔLER L'ACTIVITE DU MANDATAIRE

Si vous avez désigné un contrôleur pour la protection de votre personne et un contrôleur pour la protection de votre patrimoine, vous pouvez opter de manière différente pour la rémunération de chacun d'eux

1. Contrôle du mandat de protection de ma personne (cochez l'option choisie) :

option 1 : le contrôleur de mon ou mes mandataire(s) accepte de remplir sa mission **gratuitement**.

option 2 : le contrôleur de mon ou mes mandataire(s) ne sera pas rémunéré mais, s'il supporte des frais et des charges nécessaires à l'accomplissement de sa mission, **le remboursement de ses frais se fera sur mon patrimoine sur justificatifs**.

option 3 : le contrôleur de mon ou mes mandataires sera rémunéré ainsi qu'il suit : (cochez l'option définissant le mode de rémunération et fixez la rémunération de votre main)

Une somme **annuelle** forfaitaire de..... € TTC

Une somme **mensuelle** de..... € TTC

Une rémunération fixée de la façon suivante :

2. Contrôle du mandat de protection de mon patrimoine (veuillez cocher l'option choisie) :

option 1 : le contrôleur de mon ou mes mandataire(s) accepte de remplir sa mission **gratuitement**.

option 2 : le contrôleur de mon ou mes mandataire(s) ne sera pas rémunéré mais, s'il supporte des frais et des charges nécessaires à l'accomplissement de sa mission, **le remboursement de ses frais se fera sur mon patrimoine sur justificatifs**.

option 3 : le contrôleur de mon ou mes mandataire(s) sera rémunéré ainsi qu'il suit : (cochez l'option définissant le mode de rémunération et fixez la rémunération de votre main)

Une somme **annuelle** forfaitaire de..... € TTC

Une somme **mensuelle** de..... € TTC

Une rémunération fixée de la façon suivante :

5- SIGNATURES ET ACCEPTATIONS DU MANDAT

A- SIGNATURE DU MANDANT

J'appose ma signature sur le mandat, après avoir pris connaissance des informations contenues dans la notice jointe, ainsi que des paragraphes suivants :

1° Je suis informé(e) que ce mandat prendra effet s'il est présenté au greffe du tribunal d'instance de mon domicile par mon ou mes mandataires, accompagné d'un certificat médical émanant d'un médecin inscrit sur la liste dressée par le procureur de la République, et attestant de l'altération soit de mes facultés mentales, soit de mes facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de ma volonté.

2° Je suis informé(e) que tant que le mandat n'a pas été mis en œuvre, je peux le modifier, en remplissant un nouvel exemplaire du formulaire, ou le révoquer en notifiant cette révocation à mon mandataire. Dans les deux cas, l'ancien formulaire doit être barré à chaque page.

3° Je reconnais avoir pris connaissance du fait que lorsque les formalités prévues au paragraphe 1° ci-dessus auront été accomplies, je ne pourrai plus modifier ou révoquer moi-même le mandat, mais je pourrai alors m'adresser au juge des tutelles de mon domicile pour qu'il se prononce si je conteste sa mise en œuvre ou son exécution.

4° Je suis informé(e) que je dois **conserver l'un des exemplaires originaux** du présent mandat et en remettre un exemplaire original à chacune des personnes désignées comme mandataires chargés de la protection de ma personne et/ou de mon patrimoine et une copie à chacune des personnes désignées pour le contrôle de l'exécution des mandats de protection de ma personne et/ou de mon patrimoine.

5° Je suis informé(e) que pour donner date certaine à ce mandat, je dois le faire enregistrer à la recette des impôts de mon domicile.

Mandat établi le _____

à : Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Pays : _____

par : Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage (ex. nom marital) : _____

VOTRE SIGNATURE :

Si je bénéficie d'une curatelle, mon curateur doit co-signer le mandat :

Remplissez le paragraphe 1 si votre curateur est une personne physique ou le paragraphe 2 si votre curateur est une personne morale.

Assisté (e) de mon curateur :

1) Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Domicilié : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

ou

2) Si mon curateur est une personne morale :

Sa dénomination : _____

L'adresse de son siège social : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Son représentant légal qui signera le présent acte :

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Prénom usuel : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

SIGNATURE DU CURATEUR :

Fait le **à**

**B- ACCEPTATION DU MANDAT DE PROTECTION FUTURE
PAR LE MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU
MANDANT**

Je soussigné (e)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Désigné (e) en qualité de mandataire de protection future de la personne du mandant,

Déclare ce qui suit :

1° Je reconnais avoir pris connaissance du présent mandat de protection future et de toutes les informations concernant l'étendue de mes obligations et de mes devoirs, tels que fixés par les textes et rappelés dans la notice annexée au présent formulaire.

2° Je suis informé(e) de ce que je dois, pendant toute l'exécution du mandat, disposer de tous mes droits civils et remplir les conditions prévues pour les charges tutélaires fixées par le code civil et que je ne peux être déchargé(e) de mes fonctions de mandataire qu'avec l'autorisation du juge des tutelles.

3° Je suis informé(e) des conditions fixées par l'article 483 du code civil, dans lesquelles le présent mandat prend fin.

Même après sa mise à exécution, il cessera, notamment, du fait du rétablissement des facultés personnelles du mandant, constaté à la demande de ce dernier ou du mandataire dans les formes prévues à l'article 481 du même code.

4° Je suis informé(e) que je dois conserver un exemplaire original du présent mandat, qui m'aura été remis.

J'accepte le mandat qui m'est confié (recopiez de votre main)

Fait le à

SIGNATURE DU MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU MANDANT

**C- ACCEPTATION DU MANDAT DE PROTECTION FUTURE
PAR LE MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU
MANDANT :**

Je soussigné (e)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Désigné (e) en qualité de mandataire de protection future du patrimoine du mandant

Déclare ce qui suit :

1° Je reconnais avoir pris connaissance du présent mandat de protection future, et de toutes les informations concernant l'étendue de mes obligations et de mes devoirs, tels que fixés par les textes et rappelés dans la notice jointe au présent formulaire.

2° Je suis informé(e) de ce que je dois, pendant toute l'exécution du mandat, disposer de tous mes droits civils et remplir les conditions prévues pour les charges tutélaires fixées par le code civil et que je ne peux être déchargé(e) de mes fonctions de mandataire qu'avec l'autorisation du juge des tutelles.

3° Je suis informé(e) des conditions fixées par l'article 483 du code civil, dans lesquelles le présent mandat prend fin.

Même après sa mise à exécution, il cessera, notamment, du fait du rétablissement des facultés personnelles du mandant constaté à la demande de ce dernier ou du mandataire dans les formes prévues à l'article 487 du même code.

4° Je suis informé(e) que je dois conserver un exemplaire original du présent mandat, qui m'aura été remis.

J'accepte le mandat qui m'est confié (recopiez de votre main)

Fait le **à**

SIGNATURE DU MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU MANDANT

**D- ACCEPTATION DE SA MISSION
PAR LA PERSONNE DESIGNEE POUR LE CONTROLE
DE L'ACTIVITE DU MANDATAIRE
CHARGE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE DU MANDANT**

Je soussigné (e)

Prénoms(dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal: |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Cochez l'option correspondant à votre situation :

- Désigné (e) pour le contrôle de l'activité du mandataire de protection future de la personne du mandant
- Représentant la personne morale désignée pour le contrôle de l'activité du mandataire de protection future de la personne du mandant

Déclare ce qui suit :

1° Je reconnais avoir pris connaissance du présent mandat de protection future, et de toutes les informations concernant l'étendue de mon contrôle et appelé dans la notice jointe.

2° Je suis informé(e) des conditions fixées par l'article 483 du code civil, dans lesquelles le présent mandat prend fin.

Même après sa mise à exécution, il cessera notamment du fait du rétablissement des facultés personnelles du mandant, constaté à la demande de ce dernier ou du mandataire dans les formes prévues à l'article 481 du même code.

3° Je suis informé(e) que je dois recevoir une copie du présent mandat.

J'accepte la mission de contrôle qui m'est confiée. (recopiez de votre main)

Fait le à

SIGNATURE DE LA PERSONNE CHARGEE DU CONTROLE DU MANDATAIRE CHARGE DE PROTECTION FUTURE DE LA PERSONNE DU MANDANT

**E- ACCEPTATION DE SA MISSION PAR LA PERSONNE DESIGNEE POUR LE
CONTROLE DE L'ACTIVITE DU MANDATAIRE CHARGE DE LA PROTECTION DU
PATRIMOINE DU MANDANT**

Je soussigné (e)

Prénoms(dans l'ordre de l'état civil) : _____

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Adresse : _____

Code postal: |_|_|_|_|_| Commune : _____

Pays : _____

Cochez l'option correspondant à votre situation :

Désigné(e) pour le contrôle de l'activité du mandataire de protection future du patrimoine du mandant

Représentant la personne morale désignée pour le contrôle de l'activité du mandataire de protection future du patrimoine du mandant

Déclare ce qui suit :

1° Je reconnais avoir pris connaissance du présent mandat de protection future, et de toutes les informations concernant l'étendue de mon contrôle, rappelés dans la notice jointe.

2° Je suis informé(e) des conditions fixées par l'article 433 du code civil, dans lesquelles le présent mandat prend fin.

Même après sa mise à exécution, il cessera, notamment, du fait du rétablissement des facultés personnelles du mandant, constaté à la demande de ce dernier ou du mandataire dans les formes prévues à l'article 481 du même code.

3° Je suis informé(e) que je dois recevoir en copie du présent mandat.

J'accepte la mission de contrôle qui m'est confiée. (recopiez de votre main)

Fait le à

**SIGNATURE DE LA PERSONNE CHARGEE DU CONTROLE DU MANDATAIRE CHARGE DE
PROTECTION FUTURE DU PATRIMOINE DU MANDANT**

NOMBRE D'EXEMPLAIRES ORIGINAUX DU PRESENT MANDAT (l'inscrire en toutes lettres) :

.....

Le présent mandat annule tout mandat de protection future fait antérieurement. Une fois mis en œuvre, il mettra fin à toute procuration consentie à autrui, portant sur les éléments du patrimoine du mandant visés dans le présent mandat.

DATE CERTAINE DU PRESENT MANDAT

ATTENTION : CETTE PARTIE EST A REMPLIR PAR LA RECETTE DES IMPOTS

Mention d'enregistrement :